

Ordre du jour Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'administration de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 18 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg se
tiendra le

Mardi 26 mai à 14 heures

**En visioconférence
Via Cisco Webex Meetings**

Affaire suivie par

Cyrille Criqui
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Cyrille.Criqui@unistra.fr

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 10 et 27 mars 2020
2. Informations du Président
3. Points soumis à discussion :
 - 3.1 Modalités du Conseil d'administration à distance
 - 3.2 Désignation d'un représentant du collège B à la Commission des finances
 - 3.3 Compte financier 2019
Rapport des commissaires aux comptes
Vote du compte financier et affectation des résultats
 - 3.3bis Compte annuel 2019 de la fondation Presses Universitaires de Strasbourg et affectation du résultat
 - 3.4 Rapport du médiateur de l'université
 - 3.5 Bilan 2019 de la SATT Conectus
 - 3.6 Candidatures proposées au titre de Docteurs honoris causa de l'université

**Service des Affaires Juridiques et
Institutionnelles**

Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr

- 4. Points non soumis à discussion :
- 4.1 **Direction des finances :** catalogue des tarifs 2020 – numéro 1
- 4.2 **Agence comptable :** don d'un spectromètre RMN
- 4.3 **Service des sports :** subvention de 60 000€ à l'Association sportive
- 4.4 **Service des affaires juridiques et institutionnelles :**
- 4.4.1 Statuts de la Faculté des sciences du sport
- 4.4.2 Statuts Sciences po Strasbourg (*sous réserve CRS 15 mai 2020*)
- ~~4.4.3 Statuts de la Faculté de théologie catholique (*sous réserve CRS 15 mai 2020*)~~
- 4.4.4 Statuts du Service de santé universitaire (*sous réserve CRS 15 mai 2020*)
- 4.4.5 Statuts de l'Université de Strasbourg : modification de l'article 54 des statuts de l'Unistra afin de prendre en compte celles induites par le décret n° 2017-610 du 24 avril 2017 et régularisation de la dénomination des composantes (*sous réserve CRS 15 mai 2020*)
- 4.5 **Direction du patrimoine immobilier :**
- 4.5.1 SPSI 2020
- 4.5.2 Aide exceptionnelle en faveur des start up, des très petites entreprises (TPE) ainsi que des associations occupant les locaux de l'Université de Strasbourg dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)
- 4.6 **EM strasbourg :**
- 4.6.1 Attribution de l'aide financière Escale aux étudiants en mobilité internationale – Commission Automne 2019
- 4.6.2 Remise de frais de scolarité
- 4.6.3 Barème des prestations relatives aux concours d'entrée 2020
- 4.6.4 Droits d'inscription en doctorat
- 4.6.5 Dépenses d'actions sociales en faveur des personnels de l'EM Strasbourg : fête de Noël des enfants du personnel
- 4.6.6 Subventions aux associations étudiantes
- 4.7 **Service formation continue :**
- 4.7.1 Demandes d'exonérations
- 4.7.2 Tarification des actions de formation continue non-diplômantes
- 4.8 **Direction de la recherche et de la valorisation :** bourse aux étudiants entrepreneurs de l'Unistra
- 4.9 **Délibérations de la CFVU :**
- 4.9.1 Capacités d'accueil, prérequis, calendrier d'admission en Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation
- 4.9.2 Tarification 2020-2021
- 4.9.2.1 Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
- 4.9.2.2 Centre universitaire d'études du journalisme
- 4.9.2.3 Institut international d'études françaises
- 4.9.2.4 Institut de préparation à l'administration générale
- 4.9.2.5 Sciences Po Strasbourg
- 4.9.2.6 Formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés

- 4.9.2.6bis Tarifs formation en apprentissage pour les entreprises qui ne bénéficient pas des fonds publics et mutualisés
- 4.9.2.7 Test de référence d'allemand WIDAF 2020
- 4.9.2.8 Participation financière de l'IUT Robert Schuman aux test de langues TOEIC, WIDAF et DELE
- 4.9.3 Dispositif d'appui aux étudiants - Sciences po Strasbourg
- 4.9.3.1 Bourses de mobilité internationale
- 4.9.3.2 Dispositifs de soutien aux étudiants : Fonds d'aide d'urgence
- 4.9.4 Participation du Service de la vie universitaire à l'aide spécifique du CROUS pour l'année 2020
- 4.9.5 Attribution de la gestion des bourses d'excellence et d'attractivité Labex IRMIA à l'Université de Strasbourg
- 4.9.6 Prolongation de l'année universitaire 2019-2020
- 4.9.7 Création de formation 2020/2021
- 4.9.7.1 Diplôme d'Université Alsacien (formation initiale) – Faculté des langues
- 4.9.7.2 L3 – Licence danse double cursus –Faculté des arts
- 4.9.7.3 Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- 4.9.8 Création d'une année préparatoire 2020-2021
- 4.9.8.1 Réforme DUMI - Faculté des arts
- 4.9.8.2 Préparation à l'agrégation externe et interne de Sciences économiques et sociales - FSEG
- 4.10 **Faculté de médecine** : exonération de droits pédagogiques
- 4.11 **Faculté des sciences du sport** : adoption de l'annexe financière (EAES-SCG) relative à l'entente complémentaire pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée Master entraînement, sport et santé au titre de l'année universitaire 2019-2020
- 4.12 **Vice-présidence valorisation et relations avec le monde socio-économique** : subvention à l'association Biovalley France
- 4.13 **IIEF** : exonérations des frais spécifiques IIEF
- 4.14 **Direction du numérique** : renouvellement du GIP France Université Numérique

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel Deneken